

Compte-rendu du conseil d'administration du 24 juin 2022

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes, pouvoir de Leszek Brogowski

Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire,

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Université de Nantes

Benoit Careil, adjoint culture ville de Rennes

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, pouvoir de Isabelle Chardonnier

Paul Girard, étudiant musique

Anne Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire

Tristan Jezequel, intervenant musique, coordonnateur musiques traditionnelles

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes, Région Pays de la Loire

Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur DRAC Pays de la Loire

Camille Sonrier, chargée RH et paie, représentante du personnel permanent

Membres excusés titulaires ou suppléants

Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent

Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2, professeur de philosophie de l'art, vice-président culture, université, pouvoir donné à Françoise Rubellin

Pierre-Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR

Isabelle Chardonnier, directrice, DRAC Bretagne, pouvoir donné à Stéphanie Carnet

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne

Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle Région Bretagne,

Reza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire

Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche Région Bretagne

Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers

Rosine Nadjar, intervenante danse pouvoir donné à Tristan Jezekiel

Elisa Le Neouanic étudiante danse

Audrey Balavoine, intervenante danse

Noémie Bourrée, étudiante danse

Anne-Laure Guenoux, coordinatrice formation initiale DE de professeur de musique

Guillaume Robic, conseiller régional, région Bretagne

Et en présence de :

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire

Jean-François Bertrand pour la Région Bretagne, adjoint au directeur, chef du service arts et développement territorial, direction de la culture de la Région Bretagne

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale

Maurice Courchay, directeur du département danse

Marc Clériveret, directeur adjoint du département musique

Taofik Ligali, renfort du CDG35 sur le poste de responsable administrative et financière

Natacha Cliquet, responsable administrative et financière

William Ross, étudiant musique

I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, précise que ce Conseil d'administration aurait dû se tenir en présentiel à Nantes à la demande de Isabelle Chardonner, directrice de la DRAC Bretagne, mais compte tenu des agendas, cette assemblée a été organisée en visioconférence. La présidente du Pont Supérieur demande si les administrateurs souhaitent inscrire des points aux questions diverses. Paul Girard, représentant de la communauté étudiante musique, souhaite évoquer les relations fonctionnelles entre le Conservatoire à rayonnement régional de Rennes et le Pont Supérieur.

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CA DU 31 MARS 2022

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, précise que l'assemblée est amenée à voter les comptes rendus des deux dernières séances du conseil d'administration. En effet, les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 31 mars 2022 ont été reportés puis débattus lors de la séance du 11 avril 2022.

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, précise que les deux comptes rendus ont reçu le visa des membres du groupe technique. Marc Le Bourhis, directeur de la DRAC Pays de la Loire, souhaite apporter une modification au compte rendu du 31 mars 2022, point 1, paragraphe 4 : *« suite aux travaux du groupe technique du 17 mars dernier, un déficit important a été constaté sur l'exercice 2021 ; le budget primitif 2022 élaboré prend en compte un nouveau déficit qui absorberait la réserve actuelle. Les inquiétudes sont donc fortes à la fois pour 2022 et pour la suite de la trajectoire à l'horizon 2023. Cela signifie que les besoins de la structure ne sont pas satisfaits par les moyens financiers affectés au Pont Supérieur »* ; il propose qu'il soit inscrit : *« suite aux travaux du groupe technique du 17 mars dernier, un déficit important a été constaté sur l'exercice 2021 ; le budget primitif 2022 élaboré prend en compte un nouveau déficit qui absorberait la réserve actuelle. Les inquiétudes sont donc fortes à la fois pour 2022 et pour la suite de la trajectoire à l'horizon 2023 ; il convient de distinguer de ce qui relève du structurel et de ce qui relève du conjoncturel »*.

Adoption à l'unanimité.

2 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CA DU 11 AVRIL 2022

Marc Le Bourhis directeur de la DRAC Pays de la Loire, propose de modifier le point 6 sur le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

il est proposé de remplacer le paragraphe par *« Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, informe les administrateurs que le vote de cette délibération ne répond pas à une obligation légale mais qu'elle est exigée par la parierie régionale pour le versement des traitements des agents contractuels embauchés sur des emplois non permanents (renfort).*

La directrice informe également les administrateurs que le service juridique du centre de gestion a confirmé que la mention des dates n'était pas obligatoire.

Stéphanie Carnet, conseillère à la DRAC Bretagne, interpelle la directrice générale sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif initialement inscrit sur le projet de délibération soumis aux votes le 31/03/2022. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une création de poste mais d'un remplacement suite à la démission de l'agent initialement recruté sur le poste d'accueil du site de Nantes, il s'agissait d'une information puisque la période concernée par le recrutement n'est plus d'actualité ».

Adoption à l'unanimité

3 - FRAIS D'INSCRIPTION

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, précise qu'à partir de janvier 2023, les étudiants musiciens ne seront plus obligés de procéder à une double inscription à l'université Rennes2 et au Pont Supérieur pour suivre la licence de musicologie. Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, passe la parole à Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement, qui précise que cette actualisation s'inscrit dans le cadre de la nouvelle accréditation 2022-2026. Désormais, le DNSPM ne sera plus obligatoirement adossé à la licence de musicologie et c'est dans ce cadre de la fin de la double inscription qu'il est proposé de réévaluer les tarifs en formation initiale au Pont Supérieur. Cette proposition tarifaire s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'une harmonisation des tarifs DE danse/musique en comparaison avec les tarifs des autres pôles d'enseignement supérieur mais également pour le DE par la VAE afin de retrouver des marges de manœuvres financières pour l'établissement puisque les tarifs n'avaient pas été réévalués depuis 10 ans. Concernant la tarification des formations suivies par les étudiants étrangers, depuis 2019 il existe une politique différenciée mais le code de l'éducation prévoit la possibilité d'exonérer partiellement les étudiants étrangers dans la limite de 10% des effectifs ainsi les tarifs des étudiants étrangers sont identiques aux étudiants non étrangers. Le choix proposé au Pont Supérieur, est celui pratiqué par les universités de son territoire de rayonnement que sont Rennes2 et l'UBO. C'est un signe d'ouverture à l'accueil des étudiants étrangers.

Par ailleurs, la motion de novembre 2019 du CNESERAC recommande fortement (comme critère comptant pour l'accréditation) une politique tarifaire sociale adaptée pour limiter les inégalités sociales entre étudiants, cette proposition de délibération met en œuvre cette politique avec la possibilité d'une exonération totale ou partielle pour les étudiants boursiers.

Cette proposition de délibération est un levier financier supplémentaire au profit de l'établissement qu'il conviendra de mesurer ; levier financier qui est fonction du nombre d'étudiants réellement inscrits.

Vote à l'unanimité.

4 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ETUDIANTS

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, précise que cette délibération est proposée dans un souci de maîtrise budgétaire. Jusqu'à présent les étudiants, lors de leurs déplacements dans le cadre de leur formation, pouvaient demander le remboursement de leur frais de déplacements, la délibération soumise aux administrateurs propose de favoriser le remboursement des projets collectifs ; pour les projets individuels, les demandes de remboursement seront étudiées au cas par cas. L'indemnisation pourra intervenir sur demande de l'étudiant, prioritairement bénéficiant de bourses sur critères sociaux ou d'étudiant en difficulté financière bénéficiant d'un dispositif d'aide type aide spécifique allocation annuelle culture (ASAAC). Le remboursement interviendra dans la limite de 75 euros par semestre et par étudiant. Pour les non boursiers, le remboursement pourra intervenir à hauteur de 50% du plafond semestriel autorisé soit 37.50 €.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que cette proposition tarifaire est le fruit d'une réflexion collective menée en CODIR avec les deux directeurs des départements danse et musique.

Vote à l'unanimité.

5 - TARIFS DES INTERVENANTS VACATAIRES RECRUTES SOUS LE REGIME D'INTERMITTENT DU SPECTACLE

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, informe les administrateurs que l'établissement fait appel à des intermittents du spectacle dans le cadre des mises en situations professionnelles des étudiants ;

Or l'établissement n'avait pas de grille tarifaire pour les rémunérer. La directrice précise que les tarifs horaire proposés sont basés sur les autres écoles spectacle vivant du même rayonnement géographique et plus particulièrement celle du Théâtre National de Bretagne à Rennes et dans le respect des minimas des conventions collectives qui s'appliquent aux entreprises du spectacle vivant. Les tarifs proposés sont les suivants :

Technicien	14.20€
Régisseur	15.90€
Régie générale	18.00€

Vote à l'unanimité.

6 - DECISION MODIFICATIVE

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, informe qu'il s'agit d'une délibération afin de répondre aux exigences de la préfecture afin de respecter l'obligation législative qui limite l'inscription des dépenses imprévues à 7.5% des dépenses réelles. Ainsi, il convient - sur la section d'investissement du budget 2022 - de transférer 39K€ du chapitre "020 - dépenses imprévues" soit 10K€ vers le chapitre 13 "subvention d'équipement" et 29K€ vers le chapitre 21 "immobilisations corporelles".

Vote à l'unanimité

7 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE RENNES 2

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe les administrateurs que ce point ne peut pas être débattu et qu'il sera reporté lors de la prochaine séance du conseil d'administration, la convention n'ayant pas été validée par la présidence de l'Université Rennes 2.

Cette convention intervient dans le cadre de la fin la double diplomation, la première mouture de la convention a été transmise en mars à la présidence de l'Université ; l'objectif étant de signer le partenariat pour la rentrée universitaire 2022/2023.

II - MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR

1 – ACCREDITATION 2022-2028

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe les administrateurs de la conclusion de la procédure d'accréditation vague B : « *Le projet présenté par le Pont Supérieur est bien construit. Il répond en grande partie aux remarques et préconisations émises lors de la phase d'évaluation. Les problèmes sont bien identifiés, et les perspectives d'évolutions sont cohérentes et justifiées* »

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice du Pont Supérieur, précise qu'en raison de la COVID19, la période d'accréditation est allongée d'une année et vaut pour la période 2022-2028.

Stéphanie Carnet, conseillère musique et danse à la DRAC Bretagne, précise que désormais, afin d'éviter un double discours, une meilleure coordination entre les services centraux de l'Etat et l'administration centrale est mise en place notamment sur le partage d'informations financières.

Marc le Bourhis, directeur de la DRAC pays de la Loire, félicite l'action du Pont Supérieur, il souligne néanmoins les quelques points à améliorer : le renforcement du partenariat avec l'Université de l'UBO pour les musiques traditionnelles, une formation disjointe entre le DE et le DNSPM avec seulement 3 trimestres communs et le renforcement des projets transversaux musique et danse malgré le double site.

Concernant la transversalité musique et danse, Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, précise que la transversalité génère des coûts importants de fonctionnement. Maurice Courchay, directeur du département danse précise que, à la création du CEFEDM, 150 heures communes de formation entre les étudiants musique

et danse étaient mises en œuvre or la création du Pont Supérieur et notamment l'existence d'un double site ne permet plus de réaliser autant de transversalité car elle est contradictoire avec la problématique budgétaire actuelle. S'il faut à nouveau développer la transversalité alors il convient d'y affecter les moyens budgétaires. Maurice Courchay précise toutefois que l'axe transversal pourra être développé si la formation du DE musique est relocalisé à Nantes à la rentrée 2023.

Paul Girard, représentant des étudiants, rebondit sur le stage d'échange musique et danse, il confirme que ce stage est très positif pour les étudiants ; les étudiants souhaitent que ce type d'échange soit maintenu.

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement, précise également que le CNESERAC, dans le cadre de l'accréditation, demande de poursuivre les démarches concernant l'accessibilité des étudiants aux systèmes de santé universitaire. Catherine Lefaix-Chauvel informe les administrateurs qu'elle a pris contact avec les services de santé avec les universités de Nantes et Rennes pour rédiger une convention entre les deux structures, conventions qui seront soumises aux votes du conseil d'administration ultérieurement.

2 - CERTIFICATION QUALIOP

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe les administrateurs que l'établissement a obtenu la certification Qualiopi ; cette certification est valable trois ans, un audit de suivi est prévu dans 18 mois. Maurice Courchay, directeur du département danse, rappelle que l'entrée dans le valant grade licence pour les diplômes culture permettrait de sortir de la problématique de la certification au même titre que l'université qui est exemptée de cette obligation.

Cette procédure de certification a représenté un très gros travail, une forte mobilisation des équipes et des coûts financiers importants pour l'établissement.

3 - BILAN D'ACTIVITES 2021

Françoise Rubellin, présidente de l'établissement, passe la parole à Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale de l'établissement. Cette dernière précise que le bilan d'activités est élaboré tous les ans, cette année ce document est plus exhaustif et sa structure correspond à celle du dossier d'accréditation, cette présentation devrait faciliter l'auto-évaluation qui aura lieu dans 6 ans.

Stéphanie Carnet, conseillère musique et danse à la DRAC Bretagne, remercie les équipes du Pont Supérieur pour la clarté du bilan d'activités 2021 ; ce document appelle quelques observations/interrogations notamment sur les 17000 heures de vacations dispensées, l'absence de détail des effectifs relatifs au Master Artiste des musiques traditionnelles et enfin la prédominance des musiques traditionnelles concernant l'axe recherche.

4 - QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU PROJET SIGHICELLI :

Tristan Jezequel précise que Samuel Sighicelli est un compositeur français lyonnais qui a répondu à un appel d'offre du ministère de la culture dénommé "mondes nouveaux", ce compositeur a souhaité travailler en collaboration avec l'Opéra de Rennes et le Pont Supérieur. Ce projet concerne toute la promotion musique L1 sur une temporalité de trois semestres autour de l'écriture et la création d'un opéra moderne avec des musiciens traditionnels, classiques et actuels ainsi que des chanteurs lyriques. Sur le plateau, ce projet prévoit de mélanger les artistes et le public, la première représentation est prévue le 10 juin 2023 et la réalisation finale en janvier 2024 à l'Opéra de Rennes. Dans ce projet, les textes sont écrits par Maylis de Kerangal et la musique composée par Samuel Sighicelli.

Marc Le Bourhis, directeur de la DRAC Pays de la Loire, précise que ce projet "mondes nouveaux" est une dotation de l'Etat dans le cadre du plan de relance en faveur des jeunes créateurs avec deux entrées majeures qui sont les monuments nationaux et le conservatoire du littoral ; aussi, c'est un beau projet que celui-ci puisse être réalisé en lien avec un pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant.

RELATIONS ENTRE LE CONSERVATOIRE DE RENNES ET LE PONT SUPERIEUR

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, rappelle aux membres du conseil d'administration que depuis septembre 2021, le Pont Supérieur est accueilli dans un nouveau bâtiment dans le quartier du Blosne à Rennes, bâtiment qui est partagé avec le Conservatoire de Rennes or aujourd'hui les salles de ce bâtiment sont peu accessibles aux étudiants de l'établissement.

Françoise Rubellin passe la parole à Paul Girard, représentant des étudiants, qui pointe des problèmes de communication entre le Conservatoire et le Pont Supérieur mettant en difficulté les étudiants sur l'utilisation des salles et plus particulièrement la chapelle, l'auditorium et le plateau d'orchestre ; salles régulièrement utilisées pour les répétitions, les représentations et les concerts de fin d'année.

La parole est donnée à un autre étudiant musique, William Ross qui travaille actuellement sur un projet musique de film en tant que directeur et compositeur musical, ce projet "the blue penny" est un film réalisé par Jon Rabaud à petit budget (4000€) avec la collaboration d'une trentaine d'étudiants de l'établissement et de professeurs du Conservatoire de Rennes ou du Pont Supérieur. Une demande de réservation du plateau d'orchestre a été formulée auprès du Conservatoire il y a trois mois ou une semaine avant l'utilisation du plateau d'orchestre, le Conservatoire a annulé la réservation mettant en péril le projet ; projet qui pourtant connaît un bel essor puisque la banque de l'île Maurice souhaite investir 75000€ et que le film sortira dans les salles aux Etats-Unis. De plus le coréalisateur a prévu de venir à Rennes du 29 août 2022 au 06 septembre 2022 pour réaliser le making of.

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, interpelle Benoit Careil, élu à la ville de Rennes. Ce dernier précise que l'organisation n'est pas complètement définie et qu'il conviendrait de revoir les accords sur la question des espaces partagés prévus à la convention conclue entre le Conservatoire et le Pont Supérieur. Benoit Careil propose de revoir les conditions de l'utilisation du bâtiment d'ici la fin de l'été pour redéfinir le nombre de mises à disposition de salles qui aujourd'hui n'apparaît pas ou plus adapté aux besoins des étudiants du Pont Supérieur. Il convient d'instaurer un dialogue sur les accords initialement prévus, les besoins de salles sont importants pour les deux structures, l'objectif étant de trouver des solutions aux (in)disponibilités de salles et précise qu'il existe à Rennes d'autres salles que celles du bâtiment du Blosne.

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, précise que lorsque l'établissement doit louer d'autres salles que celles du bâtiment du Blosne, il doit supporter des coûts supplémentaires alors que nous sommes dans un contexte contraint de maîtrise budgétaire.

Paul Girard, représentant des étudiants, insiste sur l'importance pour les étudiants de disposer de salles dans l'enceinte du centre de formation, le travail et le suivi des étudiants sont facilités.

Benoit Careil – représentant titulaire pour la Ville de Rennes – ainsi que le directeur de la DRAC des Pays de la Loire demandent à ce que la directrice générale entre en discussion avec la directrice du CRR de Rennes en vue de revoir la convention actuelle, confirme le besoin de revoir la convention avant l'été ou au plus tard d'ici à la fin de l'été ; Le DRAC Pays de la Loire Marc Le Bourhis précise que le projet architectural a été conçu pour répondre aux besoins du Pont Supérieur, et qu'il est parfaitement compréhensible aujourd'hui qu'il y ait des ajustements à faire suite à une première année d'exploitation.

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, propose de présenter une convention de partenariat en vue de la présenter à la signature de la présidente du Pont Supérieur d'une part et de la maire de Rennes d'autre part, en septembre 2022 lors du prochain conseil d'administration.

DIVERS

Le Nouveau Pavillon

La présidente, avant de clore la séance, passe quelques images de la soirée de la veille, jeudi 23 juin 2022, au Nouveau Pavillon à Bouguenais, qui accueillait comme chaque année le DNSPM des étudiants en musiques traditionnelles après quatre jours de résidence et d'accompagnement artistique. Le même soir, à Rennes, c'est l'Opéra qui accueillait la soirée de concert-examen DNSPM des étudiantes en chant lyrique : celle-ci a eu aussi un grand succès avec une très belle fréquentation (plus de 350 personnes).

Départ en retraite de Ludovic Potié

Ludovic Potié rejoint le conseil d'administration après avoir présidé le jury de DNSPM des musiques traditionnelles. Il dit que cela fut passionnant, et quelle richesse d'entendre parler les professionnels auprès des étudiants.

« Je voulais vous remercier de l'accueil et de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder pendant ces 28 ans, ce fut très intense et très riche. Et passionnant, je garderai un excellent souvenir. Je remercie toutes les équipes car j'ai eu la chance de travailler à Rennes.

Merci à Catherine qui m'a confiance et Marc Clérvet au département musique avec qui nous avons travaillé en commun. Il a été très loyal vis-à-vis de ma place sachant que j'allais partir. Il y a eu un travail excellent entre nous et une nouvelle dynamique au département musique qui est excellente avec le petit point à améliorer avec le temps concernant le partenariat avec le Conservatoire de Rennes ».

La présidence passe la parole à Marc Le Bourhis.

Il fait part à la fois de la part des administrateurs du regret de ne pouvoir être là en présentiel à Nantes à cause d'agendas surchargés et d'une très forte reprise de l'activité, et salue l'action de Ludovic Potié qui a été déterminante surtout en cette période de COVID où « *vous n'avez jamais rompu le lien avec les étudiants : cela a été une marque de la part du Pont Supérieur* ».

Le DRAC Pays de la Loire précise que tous les administrateurs saluent son action, qui faisait suite à une grosse trace laissée au CRD de la Roche sur Yon, et lui souhaite de belles perspectives.

La présidente ajoute un mot et également de la part de l'ensemble du conseil d'administration : « *merci pour le travail accompli, la présence autant que possible à tous les conseils d'administration, ton engagement. Beaucoup de sujets ont été évoqués à ce conseil d'administration tels que l'accréditation, Qualiopi, la nouvelle maquette, la restructuration du département musique : pour tout cela, merci beaucoup. Par les échos que j'en ai ici à Rennes et à Nantes, merci également pour toute la bienveillance que tu as infusé au sien des équipes et du Pont Supérieur, car cela te caractérise, et cette parole douce a permis de mener à bien certaines transformations et certains projets* ».

Françoise Rubellin clôt le conseil d'administration. La séance est levée à 12h30.